

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

1

**Présents** : MM. MAILLARD – Mme MONARD – MM. CABOTSE – PERROT – Mme BAROZET – MM. DAMIEN – EUVRARD – Mme FOURNIER – M. GUENEAU – Mme LANBER – M. LOUREIRO – Mmes ROZE – THIBEAULT – M. VULQUAIN

**Absente excusée** : Mme BLUGEOT ayant donné pouvoir à M. PERROT

**Secrétaire de séance** : Mme MONARD Amandine assistée d'Aleth BOUVOT, secrétaire de Mairie

Lecture du compte rendu de la séance du 4 avril 2014. Adopté à l'unanimité.

### 1. **FONCTIONNEMENT MUNICIPAL**

#### A. **Élection des délégués aux différentes instances extérieures**

➤ Rappel : sont appelés à siéger à la COPAS : M. MAILLARD L, Maire, Mme MONARD A. et M. CABOTSE J, adjoints ;

##### • **SICECO**

- M. PERROT Pascal, titulaire
- Mme LANBER Dominique, suppléante

##### • **SIRTAVA**

- M. CABOTSE Jacques, titulaire
- M. EUVRARD Hubert, suppléant

##### • **GIP BOURGOGNE**

- Mme MONARD Amandine, titulaire
- M. GUENEAU Mathieu, suppléant

##### • **CNAS**

- M. MAILLARD Laurent, délégué des élus
- M. THIBEAULT Laurent, délégué des agents

##### • **Association DESNOYERS BLONDEL**

- M. MAILLARD Laurent, titulaire
- Mme ROZE Marie-Laure, suppléante

##### • **Correspondant défense**

- Manuel LOUREIRO

#### B. **Election des membres de la commission d'appel d'offres**

- **Président** : MAILLARD Laurent

##### • **Titulaires**

- DAMIEN Patrick
- VULQUAIN Vincent
- CABOTSE Jacques

##### • **Suppléants**

- GUENEAU Mathieu
- LOUREIRO Manuel
- ROZE Marie-Laure

**C. Election des membres du conseil au CCAS**

- **Président** : L. MAILLARD
- **Membres issus du Conseil** :
  - MONARD Amandine
  - BLUGEOT Elodie
  - FOURNIER Véronique
  - LANBER Dominique
- Monsieur le Maire propose de nommer, par arrêté, les personnes suivantes, extérieures au Conseil Municipal : Mme J THIBEAULT – M. P. MAILLARD – Mme M. LACROIX – M. B HUGONNARDROCHE.

**D. Etablissement de la liste des contribuables à présenter aux services fiscaux pour constitution de la Commission Communale des Impôts Directs** : C. BAROZET – F. BERNARD - E. BLUGEOT – R. BOLATRE – J. CABOTSE – B. CHARPENTIER – C. DAUTEL – H. EUVRARD – V. FOURNIER – C. GAUDY-JACHYMIK – J. GAUTHEROT – B. HUGONNARD-ROCHE –D. HENRY – M. LACROIX –P. LECOEUR – D. MONNIN – F. MOUSSERON – S. PASCAL – I. ROBIN – D. SEGUIN – JL. THIBEAULT – M. TOBIET-MEAUME. Contribuables domiciliés hors de la commune : D. LAFFAGE (GRESIGNY) et Y. LE LAN (DARCEY).

**E. SEM ALÉSIA** L. MAILLARD

**F. Centre Hospitalier Auxois Morvan (C. H. A. M.)** : Laurent MAILLARD siège au Conseil de Surveillance, nommé par le Préfet.

**G. Information relative aux délégations données aux adjoints**

- **Amandine MONARD** : communication / animation et pilotage des différentes commissions
- **Jacky CABOTSE** : travaux voirie, eau, assainissement, surveillance des réseaux, cimetièrre et opérations funéraires
- **Pascal PERROT** : gestion du patrimoine – sécurité –finances (élaboration des différents tarifs ; possible d'élaborer le budget) ; environnement : aménagement des espaces verts communaux.

**M. EUVRARD** : accessibilité handicap, qui s'en occupera ? Réponse : c'est la commission travaux qui s'en occupera.

**M. EUVRARD** : la commission « Finances » ira-t-elle au-delà de la définition des tarifs de location ? Réponse : elle travaillera également pour la préparation du budget.

**H. Calendrier des réunions du conseil municipal**

Le mercredi semble le jour de la semaine le mieux adapté. Les réunions de Conseil Municipal auront donc lieu, de 20 H à 22 H, tous les 3èmes mercredi de chaque mois. La prochaine réunion est fixée au 16 avril à 20 H –Le vote du budget se fera mardi 29 avril 20 H (pas le mercredi car réunion de la COPAS).

- **Mise en place des différentes commissions et constitution.** de se porter volontaires et il sera fait appel aux habitants du village pour intégrer les commissions.
- **CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT / ANIMATION**
  - Référente : Amandine MONARD - Membres : Marie-Laure ROZE – Claudine BAROZET – Elodie BLUGEOT – Patrick DAMIEN – Mathieu GUENEAU.
- **TRAVAUX / CIMETIERE / RESEAU**
  - Référent : Jacky CABOTSE. Membres : Hubert EUVRARD – Mathieu GUENEAU – Vincent VULQUAIN – Dominique LANBER – Véronique FOURNIER- Laurent THIBEAULT, agent communal.
- **BATIMENTS FINANCES SECURITÉ ENVIRONNEMENT**
  - Référent : Pascal PERROT. Membres : Hubert EUVRARD - Manuel LOUREIRO - Véronique FOURNIER - Véronique THIBEAULT – Vincent VULQUAIN – Laurent THIBEAULT, agent communal.

**M. EUVRARD** : Quel sera le rythme des réunions des commissions ? Réponse : il dépendra des dossiers qui seront actifs. Remarque : pendant l'ancien mandat beaucoup de travaux et peu de réunions. Réponse : beaucoup de travaux départementaux alors qu'avec le nouveau mandat c'est la commune qui sera le plus souvent maître d'ouvrage.

**M. EUVRARD** : il serait intéressant de réunir les gens avant la définition des projets. Réponse : on ne peut pas réunir des personnes si au départ on n'a pas déjà l'esquisse du projet. Pour résumer la volonté est de réunir la commission plus souvent qu'auparavant.

**M. EUVRARD** demande que, si possible, les dates soient fixées suffisamment à l'avance pour que chacun puisse organiser son planning.

## 2. **FINANCES**

- **Fixation du taux de l'indemnité des élus (Maire et adjoints) maire :**
  - Monsieur le Maire rappelle que selon les textes l'indemnité du Maire pour une commune de l'importance d'Alise Ste Reine est fixée à 31 % de l'indice 1015 et que celle des adjoints est fixée à 8.25 % du même indice. Il propose que pour ce mandat l'indemnité du Maire soit fixée à 26.31 % de l'indice 1015 et que celles des adjoints soit fixée à 9.81 % du même indice. Le CONSEIL MUNICIPAL FIXE, avec application à compter du 4 avril 2014, les indices de rémunération du Maire et des adjoints tels que proposé ci-dessus, par 14 voix pour et 1 abstention.
- **Fixation du taux maximum de l'indemnité de conseils allouée au Receveur Municipal**
  - Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 60 % à partir de l'année 2014 et pour la durée du mandat. DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mme Christine SAVARD. DECIDE de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à partir de l'année 2014 et pour la durée du mandat. CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

### 3. TRAVAUX

- **Travaux d'élagage 2014 : dévolution** - 3 entreprises ont été consultées. Une seule a répondu (avantage pas de castor ce qui donne un travail net et propre). Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, de confier à l'EARL DE LA PETITE LAIGNES domiciliée à CHAUME LES BAIGNEUX, les travaux d'élagage 2014. VALIDE le devis établi par cette entreprise, qui s'élève à la somme de 2 835.00 € HT soit 3 402.00 € TTC. CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.
  
- **Point à temps 2014** : ce travail est réalisé par DDT qui a envoyé un estimatif pour 4 ½ journées (4 680.00 € HT) ce qui dépasse le montant prévu dans la convention passée avec la DDT. Proposition est faite de diminuer la prestation demandée à 3 ½ journées, ce qui diminuera également l'émulsion. Cette année il est proposé également d'intervenir sur les points les plus défectueux et faire un roulement sur plusieurs années.
- **M. EUVRARD** : les entreprises privées ne seraient-elles pas plus avantageuses ? Réponse : pas certain car elles ne sont pas sur place (déplacement du matériel pour des interventions somme toute peu conséquentes)
- **M. VULQUAIN** : propose de ramener l'intervention à 2 ½ journées en raison de l'hiver clément qui a occasionné peu de dégâts à la chaussée.
- **Mme BAROZET** : rue du Pressoir – grille en dévers. Les véhicules accrochent en passant.
- Le CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de confier l'opération de point à temps 2014, sur le territoire de la commune, au CONSEIL GÉNÉRAL, ATA de SEMUR EN AUXOIS. DIT que la prestation 2014, en raison d'un hiver relativement clément, devra être réalisée en une journée et demie (1 j et ½). CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.
  
- **Travaux de remplacement du disconnecteur chemin des Bains : dévolution**
- **Faits** : cet appareil a été installé chemin des Bains afin d'éviter, lorsque l'hôpital est alimenté par ses sources, que cette eau remonte dans les canalisations communales. En fait, cet outillage a été mal implanté et s'avère non vérifiable d'où le besoin de le faire réparer voire de le remplacer. Une seule réponse sur 2 entreprises consultées. La nouvelle installation permettra de faire effectuer les contrôles annuels réglementaires et également de juguler une partie des pertes d'eau constatées actuellement. Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de confier à la LYONNAISE DES EAUX, les travaux de remplacement du disconnecteur situé chemin des Bains, et de ses équipements annexes. VALIDE le devis remis par cette entreprise et qui s'élève à la somme de 2 719.30 € HT soit 3 263.17 € TTC. CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

### 4. DIVERS

- **Signature de la convention avec l'association « Alésia&Compagnies »**

**Faits** : il s'agit d'une convention passée pour la mise à disposition de deux pièces à usage de bureau et d'un WC, à la Maison Jouard afin d'héberger les locaux administratifs de l'association « Alésia & Compagnies » auparavant hébergée par la commune de Venarey-Les Laumes, dans les locaux de l'ancienne DDE, rue du Parc des Sports. Cette mise à disposition faite à titre gratuit compense la subvention qui était précédemment versée pour le festival « Les Nuits Péplum d'Alésia ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Alésia&Compagnies » pour la mise à disposition, à la Maison Jouard, de deux pièces à l'usage exclusif de bureaux d'une surface totale de 40 m<sup>2</sup> et d'une pièce équipée d'un WC, d'un lave mains et d'un miroir. DIT que pour l'année 2014, cette mise à disposition gratuite, compense la subvention habituellement versée pour le festival « Les Nuits Péplum d'Alésia ». RAPPELLE que cette convention n'est pas tacitement renouvelable. CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

- A. Remerciements divers pour condoléances (familles CANTIN et BILBOT) ;
- B. Prochains rendez-vous : samedi 12 matin : assemblée générale association Desnoyers Blondel ; l'après midi : mariage ; dimanche 13 randonnée Alésia ; lundi 14 conseil communautaire ; commission AO pour signalétique ; samedi 26 Théâtre au Village.
- C. Ce jour, commission sécurité dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment mairie. Il a été retenu que la mairie située au niveau 0 oblige à l'isolation par plafond et plancher coupe feu. Pas de problème car une dalle doit être confectionnée.
- D. Mme BAROZET : la « fête des voisins » sera-t-elle organisée ? Réponse : cette fête est à l'initiative des habitants du village. M. EUVRARD précise que la date a été fixée pour pouvoir intégrer les résidents secondaires. Difficile d'organiser en raison du petit nombre d'organiseurs.
- E. M. EUVRARD : la taille des arbres, au verger, a été réalisée par les croqueurs de Pommes. La taille devra être faite tous les ans. Il souhaite que la commune adhère à l'association des croqueurs de pommes. Voir pour trouver une association qui se déplace et puisse attirer les habitants pour initiation à la taille. Il rappelle qu'il y aurait besoin d'un coup de main dans le verger pour décompacter la terre au pied des arbres.
- F. M. MAILLARD : il serait également opportun de faire une opération « coup de main » pour l'entretien de la haie entre le rond point des Trois Ormeaux et le Centre d'Interprétation. Donner les informations à Amandine pour le dossier d'attribution de la fleur. Besoin également de réaliser un travail de reprise des gros cailloux, accotement Chemin Vert suite à la mise en place et au nivellement de la terre provenant du curage des fossés.
- G. M. EUVRARD : besoin de végétal broyé pour mettre au pied des arbres. Réponse : A voir avec la COPAS. De fait la COPAS va acheter, par l'intermédiaire du SMHCO, un broyeur de végétaux ; Ce broyeur sera mi en place à la déchèterie et mis à disposition des communes qui en auront besoin. Il y aura besoin de stocker les branchages et le broyage se fera une fois par an. Possibilité que les habitants y aient également accès.
- H. M. EUVRARD : stationnement rue de l'Hôpital ; emplacements à marquer au sol. Souhait que le marquage soit fait dans les mêmes conditions que dans la rue du Miroir. Si maintien du stationnement interdit que ce soit fait avec du marquage. Pas toujours possible de se mettre dans les parkings dédiés. Réponse : sommes en attente d'un rendez vous avec M. VALETTE DDT. Pour la matérialisation sans peinture mais avec bordures collées. Les endroits ne sont pas tous faciles à aménager. Mme ROZE : stationnement compliqué car dans les zones habitées, la rue est très étroite. Les parkings ne sont pas adaptés.
- I. M. EUVRARD : circulation dans la rue du Miroir. cette rue est actuellement désespérément vide. Le stationnement se fait beaucoup mieux. Les camions et les bus ne se perdent plus. Mais le sens unique ne se justifie plus. Souhait que le sens unique soit revu. Réponse : pas opportun de revenir sur ce sens unique. Ce changement dans la circulation ne justifie pas à lui seul que la rue soit déserte. M. EUVRARD : peut être aller jusqu'au 31 octobre (l'arrêté aura 1 an) et revoir ensuite

cette situation. **M. MAILLARD** : n'a pas vraiment d'échos négatifs. La circulation est vraiment améliorée. Question à évoquer dans une réunion de quartier que M. EUVRARD sollicite. La rue du Miroir concerne tous les habitants du village. Peut être attendre que le Musée se mette en place pour voir comment la circulation s'effectuera alors. A suivre.

J. **M. CABOTSE** : intervient pour donner un compte rendu des travaux réalisés récemment : réfection de la grille du réseau pluvial rue Charpentier et curage des fossés, chemin de Dos d'Âne, chemin du Moulin et dégagement des aqueducs, chemin de Méplan.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance levée 22 H 25